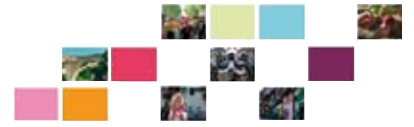


# Lavardens classé parmi Les Plus Beaux Villages de France !



**Ce samedi 25 juin 2011 à Sainte-Suzanne (Mayenne), la commune de Lavardens a été la seule retenue parmi les 5 candidatures examinées par la Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France, instance en charge des décisions de classement au sein de l'association nationale. Les Plus Beaux Villages de France sont désormais au nombre de 156.**

A une vingtaine de kilomètres au nord d'Auch, perchées sur un promontoire dominant de verdoyants vallons, les maisons de Lavardens se pressent contre un imposant château. Edifié par la famille de Roquelaure au XVIIème siècle sur les vestiges de celui construit au XIIème siècle par les comtes de Gascogne, l'étonnant édifice aux dimensions impressionnantes et à l'architecture singulière a fortement contribué à la notoriété du village, aujourd'hui reconnu comme l'un des plus beaux de France. Ce qui a séduit la Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France dans la candidature de Lavardens ? «*Bien sûr il y a ce château exceptionnel, explique Jean-Claude FERT, maire d'Yvoire (Haute-Savoie) et Président de la Commission Qualité, mais c'est l'ensemble qu'il constitue avec le village qui est digne d'intérêt. On en a une très belle lecture lointaine depuis la route, il donne envie d'y grimper lorsqu'on l'aperçoit ! Et une fois arrivé dans le village, l'impression d'unité architecturale se confirme. On découvre alors un lieu plein de charme et entretenu avec goût.*» ce samedi 25 juin, Lavardens a donc rejoint ses voisins gersois de Fourcès, Larressingle, Montréal et Sarrant dans le cercle prestigieux des Plus Beaux Villages de France...

## Un titre qui se mérite

Avant d'obtenir le « sacre », le village a dû, comme les **20% seulement des communes candidates** qui voient leur demande aboutir favorablement, passer **trois épreuves incontournables**. Dans un premier temps, la commune sollicitant le classement doit répondre à **3 critères éliminatoires** : avoir une population agglomérée inférieure ou égale à 2 000 habitants, 2 sites ou monuments protégés (Monument Historique...) et attester de sa volonté d'adhésion par délibération municipale. Si ces trois conditions sont remplies, la demande est recevable et le village fait alors l'objet d'une **expertise sur site** permettant, à l'aide d'une **grille de 27 critères**, d'évaluer sa qualité patrimoniale, architecturale, urbanistique et environnementale ainsi que ses efforts de mise en valeur. Enfin, le compte-rendu d'expertise est présenté devant la **Commission Qualité** de l'association qui a seule pouvoir de prononcer les décisions de classement. C'est la signature de la « **charte de Qualité** », contrat d'engagement entre l'association et la commune classée, qui officialisera prochainement le classement de Lavardens.



## CONTACTS PRESSE :

Mairie de Lavardens :  
Jean-Pierre MOTHE - Maire  
Tél : 05 62 64 52 03  
[lavardens.mairie\(a\)wanadoo.fr](mailto:lavardens.mairie(a)wanadoo.fr)

Association Les Plus Beaux Villages de France :  
Anne GOUVERNEL - Chargée de Communication  
Tél : 04 73 29 39 97 / 06 15 31 63 36  
[anne.gouvernel\(a\)lesplusbeauxvillagesdefrance.org](mailto:anne.gouvernel(a)lesplusbeauxvillagesdefrance.org)

